



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 17/12/2019

Référence
2019_12_28

Objet de la délibération
Programme DLAL FEAMP : Demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2019 du GALPA

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	23	33

Date de la convocation
10/12/2019

Date d'affichage
10/12/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2019 et le 17 Décembre à 10 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, QUILLEVERE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BALCON Claudie à M. TANGUY Bernard, GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, QUIGUER Tifenn à Mme BELLEC Claude, SOUDON Chantal à M. POUPON Julien, MM : GOURVIL Arnel à M. CUILLANDRE François, GUEGANTON Loic à M. CALVEZ Christian, LORCY Arnel à Mme LE VAILLANT Annie, OGOR Pierre à M. CAP Dominique, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew

Excusé(s) : Mmes : ABIVEN Charlotte, BRUBAN Claudine, MM : GIBERGUES Bernard, KERMAREC Charles, LARS Roger, MELLOUËT Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, RIOUAL Bernard, SALAMI Réza, STEPHAN Yves, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS Mickaèle, RIOS GUARDIOLA Laura MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry.

A été nommé(e) secrétaire : M LECLERC Patrick

Objet de la délibération :
Programme DLAL FEAMP :

Demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2019 du GALPA

Présentation du projet :

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a été notifié Groupe d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA) le 08/08/2016.

En tant que GALPA, le Pôle métropolitain est ainsi habilité à porter et animer le programme européen DLAL FEAMP qui vise à soutenir les projets collectifs et innovants en faveur des filières pêche et aquaculture.

Le programme DLAL FEAMP du Pays de Brest a ainsi été piloté en 2019 par des actions de :

- Communication et sensibilisation de l'approche DLAL FEAMP auprès des acteurs du territoire ;
- Accueil de porteurs de projets : échange autour de l'articulation de leurs actions avec la stratégie développée dans la candidature du Pays de Brest ;
- Appui des porteurs de projets à la rédaction de fiches-projets ;
- Gestion des dossiers de demande et de paiement et, accompagnement des porteurs dans la constitution de ces dossiers ;
- Suivi technique avec les services de la Région sur l'éligibilité des projets et l'instruction des dossiers ;
- Échanges avec les animateurs DLAL FEAMP bretons ;
- Participation à des événements en lien avec la stratégie DLAL FEAMP : réunions régionales, conférences thématiques, comités de suivi, visites de sites, ...

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)		
Type de dépense	Montant	Financeur	Montant	% du projet
Dépenses sur devis	2 236,40 €	Europe/FEAMP	27 232,13 €	50%
Frais salariaux	44 047,84 €	Région	16 339,28 €	30%
Frais de structure (15 % des frais de personnel)	6 607,18 €	Autofinancement	10 892,85 €	20%
Autres frais (déplacements, hébergement, restauration, etc.)	1 572,84 €			
Total	54 464,26 €	Total	54 464,26 €	100%

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel pour le fonctionnement et l'animation du GALPA pour l'année 2019 ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de tout financeur (Europe notamment DLAL FEAMP, État, Région, Département, ...)
- D'autoriser le Président ou son délégataire à signer tout document relatif à la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du GALPA pour l'année 2019 ;
- D'autoriser le Président à apporter toute modification au plan de financement en fonction de l'évolution du projet « Fonctionnement et animation du GALPA ».

Décision du Comité syndical :

À l'unanimité, le Comité syndical :

- Approuve le projet et le plan de financement prévisionnel pour le fonctionnement et l'animation du GALPA pour l'année 2019 ;
- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de tout financeur (Europe notamment DLAL FEAMP, État, Région, Département, ...)

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le



ID : 029-200033736-20191217-2019_12_28-DE

- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du GALPA pour l'année 2019 ;
- Autorise le Président à apporter toute modification au plan de financement en fonction de l'évolution du projet « Fonctionnement et animation du GALPA ».

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre